

Département Isère – Canton Le Touvet – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 21 février 2014

Objet : **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ASSOCIATION « L'UNION REGIONALE DES INGENIEURS ET SCIENTIFIQUES DAUPHINE SAVOIE »**

L'an deux mil quatorze, le **21 février**, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de François BROTTES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 14 février 2014

Présents : 21
Absents : 8
Votants : 22

PRESENTS : Mmes. BOUCHAUD, CAMPANALE, CHEVROT, DRAGANI, GROS, HYVRARD, LEVASSEUR, MILLOU, MORAND, PESQUET
MM. BROTTES, BRUNELLO, CARRASCO, CROZES, FASTIER, GAY, GIMBERT, GLOECKLE, LORIMIER, PEYRONNARD, PIANETTA

ABSENTS : Mmes. AIZAC, BOURDARIAS (pouvoir à Mme. PESQUET), BRUNET-MANQUAT, CATRAIN, DURAND, MELIS
M. FORT, LEROUX

Mme CAMPANALE a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29 et L2311-7 ;

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 06 juin 2001 ;

Monsieur l'adjoint chargé de l'action culturelle et du patrimoine indique que l'association « l'Union Régionale des ingénieurs et scientifiques Dauphiné Savoie » a pour missions de :

- Rassembler les ingénieurs et scientifiques et promouvoir leurs intérêts,
- Aider ses membres à la création d'entreprise,
- Aider par le réseau ses membres en formation et recherche d'emploi,
- Favoriser les échanges et l'information par l'organisation de colloques,
- Faire connaître ces métiers pour susciter des vocations parmi les jeunes,

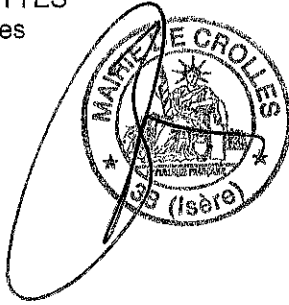
L'association impulse chaque année le projet « courses en cours » au collège Simone de Beauvoir. 57 élèves de deux classes construisent en équipe une mini-voiture de course en vue de participer à un concours national. Les membres de l'association accompagnent les jeunes dans toutes les étapes de leur projet : conception, design, réalisation, recherche de sponsors.

L'association finance l'achat des matières premières et des moteurs. Son implication financière sur ce projet représente environ 1 500 euros (achats et déplacements). En complément les ingénieurs et les élèves ingénieurs bénévoles interviennent régulièrement dans les classes pour faire découvrir les différents métiers de l'ingénierie.

Le budget prévisionnel 2013-2014 de l'association est de 41 800 euros. Pour assurer la poursuite de ses activités, l'association sollicite un financement de la commune.

Considérant la politique de la commune en faveur de l'ouverture des jeunes au monde et de leur accès à l'autonomie, après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, deux abstentions et deux voix contre, décide d'attribuer à l'association « l'Union Régionale des ingénieurs et scientifiques Dauphiné Savoie » une subvention d'un montant de 500€.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
Crolles, le 27 février 2014
François BROTTES
Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le

Pour le Maire, par délégation, Chafika Patel, Directrice Générale des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.